

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Liliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, PALMIER David et BERGEAT Lionel

Absents excusés : MEILLAND Pauline, LAURENT Florence et GEORGES Pierre-Eric qui a donné procuration à Jean Paul RAVEL

Secrétaire de séance : Agnès LATOUR

Approbation du compte rendu :

Alexandre ROCHE demande une rectification du précédent compte rendu sur ces dires. Dans le paragraphe concernant le vote des subventions, il demande à remplacer le mot « risquent » par « vont » en expliquant que l'Ogec était certain à ce moment là de ne pas pouvoir renouveler les deux CUI qui occupent des fonctions d'Atsem et que ces fonctions devraient être remplacées par la signature de contrat. Il demande également à ce qu'il soit précisé que certains élus ont proposé une subvention à 24 000 € et que Monsieur le Maire a dit que ce n'était pas envisageable et qu'il proposait au Conseil de statuer soit sur 25 000 € soit 29 000 €. Le compte rendu n'appelant aucune autre observation est ensuite approuvé à l'unanimité.

Vote du compte de gestion et du compte administratif du budget assainissement 2017 :

Monsieur le Maire donne la parole à Carole GENE BRIER qui procède à la lecture des comptes. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 100 861.38 € et la section d'investissement un déficit de 52 077.03 €.

L'assemblée, sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du budget assainissement 2017.

Vote du compte de gestion et du compte administratif du budget auberge 2017 :

Monsieur le Maire donne également la parole à Carole Genebrier qui donne lecture du compte administratif du budget auberge. Celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 703.35 € et un déficit d'investissement de 7 691.84 €. Cette année, la commune a fait installer la climatisation dans la salle de restaurant pour 7 115.34 €. Nous avons dû emprunter 120 000 € dans l'attente du versement complet des subventions du Département.

L'assemblée, sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du budget auberge 2017.

Vote du compte de gestion et du compte administratif du budget général 2017 :

Monsieur le Maire donne la parole à Carole GENE BRIER qui procède à la lecture des comptes. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 87 952.84 € et la section d'investissement de 39 620.46 €. Les principaux investissements réalisés en 2017 sont les travaux de voirie pour 106 000 € (bénéficiant d'une subvention de 53 395 €), la réfection de la toiture de la mairie et future bibliothèque pour 13 222 € (bénéficiant également d'une subvention de 6 000€ mais que nous avons encaissée seulement sur l'exercice 2018). Il est à noter que nous enregistrons dans ce compte administratif 2017 la vente du presbytère à hauteur de 145 000€.

L'assemblée, sauf Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du budget général 2017

Vote du budget auberge 2018 :

Monsieur le Maire présente la proposition de budget auberge pour l'année 2018. Ce budget se résume en recette à l'encaissement des loyers, d'une annuité de subvention du Département et en dépense au remboursement des intérêts de l'emprunt avec le remboursement d'une partie du capital d'un emprunt relais en attente des subventions, le paiement de l'impôt foncier. Cette année l'assemblée décide de faire refaire les peintures côté route qui sont déjà très abimées. Pour information, une démarche a été faite auprès de l'entreprise Cellier qui a fait les peintures en 2014 pour engager la garantie décennale mais celle-ci a refusé.

Le budget s'équilibre donc en section de fonctionnement à hauteur de 18 011.51 € et en section d'investissement à 62 836.84 €. L'assemblée vote à l'unanimité le budget tel que présenté.

Vote du budget général 2018 :

Monsieur le Maire présente la proposition de budget général pour l'année 2018. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 340 634.84 € et en section d'investissement à 295 335 €. Les nouveautés en dépense de fonctionnement sont principalement l'obligation à prévoir des frais de personnel plus élevé compte tenu de la disparition des contrats aidés. Nous décidons de réduire notre besoin de personnel (en 2017, sans compter les heures attribuées à la cantine scolaire nous avons utilisé 2 804 heures, en 2018 nous limiterons les services à 1200 heures). L'assemblée vote à l'unanimité le budget tel que présenté. Nous prévoyons aussi les frais d'avocat suite aux requêtes auprès du Tribunal Administratif ainsi que les amendes à verser suite aux décisions de justice. En recette de fonctionnement, les modifications majeures sont la disparition des prises en charge de l'Etat pour les contrats aidés, la disparition des taxes forfaitaires sur les terrains constructibles et la compensation de Loire Forez qui passe de 40 295 € à 4161€ suite aux transferts des compétences voirie, éclairage public et service incendie.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire l'achat du terrain de Mmes Pouilly (25 000€), la création de la bibliothèque avec l'achat du mobilier (63 600€) avec en face un montant de subvention de 18 272 €, le changement des portes et fenêtres, isolation et changement éclairage de la salle des fêtes (55 000€) avec une subvention de 23 948 €, l'aménagement d'un trottoir autour de la salle des fêtes pour 11 000 € avec une subvention de 5 000 €, l'aménagement de parking pour 15 000 € avec une subvention de 6 308 €, le remplacement de la tour informatique ou seulement du pack office pour 1 500 €, l'ouverture d'une ligne pour enclencher l'étude de construction d'un local notamment pour le cabinet infirmier.

L'assemblée vote à l'unanimité le budget tel que présenté

Demande de subvention pour le mobilier de la future bibliothèque :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la bibliothèque se terminent Monsieur le Maire propose d'analyser les devis demandés à divers fournisseurs spécialisés et proposés par les bénévoles de la bibliothèque. Il décide à l'unanimité de retenir celui de l'entreprise Mobilier Jaroza à Civens pour un montant de 9 962.75 € HT et de demander la subvention au Conseil Départemental.

Convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu en Mairie pour permettre la mise en place de conventions entre la Mairie et le Département et Loire Forez Agglomération pour intégrer le réseau intercommunal des médiathèques ludothèques du territoire Loire Forez.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces deux conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Avis sur demande d'autorisation environnementale pour le projet hydro-électrique sur le Lignon à Trelins à la demande de M Foyatier :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale au titre de la police de l'eau pour le projet de production hydro-électrique sur le Lignon à Trelins (Moulin de Mérisat) à la demande de Monsieur Daniel FOYATIER qui s'est déroulée en mairie de Trelins du 12 au 29 mars 2018. Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'ouvrage sur le Lignon du Forez mais un aménagement sur le Bief qui vise à homogénéiser la crête du seuil existant à réhabiliter des vannes de prise et à installer une microcentrale hydraulique au niveau du moulin. L'assemblée apprécie qu'un tel projet d'électricité verte puisse exister sur le territoire et émet à l'unanimité un avis très favorable à ce projet.

Décision à prendre face à la fin des contrats CUI (le 9 avril et le 3 mai) :

Monsieur le Maire rappelle que le contrat aidé de Mme LEVIS Sylvie se termine le 9 avril 2018 et que nous avons la confirmation qu'il ne peut être renouvelé. Un nouveau contrat aidé ne peut être attribué avec les nouvelles règles de l'Etat qui oblige la présence constante du tuteur. Monsieur le Maire propose de signer avec Mme LEVIS un contrat en CDD pour un an à raison de 5 heures hebdomadaires pour assurer l'entretien de la salle des fêtes et de la Mairie.

L'assemblée approuve cette solution d'attente.

Compte tenu de la nouvelle situation de Mme LEVIS embauchée par l'OGEC pour assurer la cantine scolaire avec une prise en charge de 5€/h par la Mairie, Monsieur le Maire propose de conventionner avec l'OGEC pour réglementer l'utilisation de la salle des fêtes et de son matériel. L'assemblée approuve le projet de convention préparée par Monsieur le Maire.

Concernant le contrat aidé de Monsieur CHAPTUT André, celui-ci se termine le 3 mai 2018. Il n'est pas envisageable de laisser Thierry DERORY seul pendant la période estivale à venir. Monsieur le Maire propose de signer avec M. CHAPTUT un contrat en CDD de 6 mois (jusqu'au 31/10/2018) à raison de 26 heures hebdomadaires pour permettre la continuité du service technique. L'assemblée approuve également cette proposition à l'unanimité.

Questions diverses :

Compte tenu de l'avancement des travaux de la bibliothèque et pour des raisons esthétiques, nous nous sommes rendu compte qu'il serait judicieux de prévoir l'aménagement du dessous du toit de la salle du Conseil et de la future bibliothèque. Le devis établi par l'entreprise Labouré qui a fait le changement de tuiles s'élève à 1 460 € HT. L'assemblée approuve à l'unanimité ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22 heures 30.

Trelins, le 13 avril 2018.

Jean Paul RAVEL, Maire,

